

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Monsieur Ravaut et Madame Doisneau-Herry, Conseillers
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladain, Greffière

10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2204848	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier Bretagne Atlantique à l'indemniser des suites des préjudices subis lors de son accouchement	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	CABINET A'CORP (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-SAINT-DENIS ALLIANZ MUTUELLE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER BRETAGNE ATLANTIQUE VANNES-AURAY	SOCIETE D'AVOCATS LACOEUILHE ET ASSOCIES
Intervenant	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SOCIETE D'AVOCATS UGGC
02)	DOSSIER N° 2300475	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier universitaire de Rennes à lui verser une indemnité en réparation des préjudices subis	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître VERNASSIERE Sylvie
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE	
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	CABINET D'AVOCATS EFFICIA

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)
de Monsieur Ravaut et Madame Doisneau-Herry, Conseillers
En présence de Monsieur Met, Rapporteur public
Madame Salladain, Greffière

11 heures 00

01)	DOSSIER N° 2204647	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 13 juillet 2022 du centre hospitalier Guillaume Régnier lui refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2302501	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 14 mars 2023 du centre hospitalier Guillaume Régnier refusant de reconnaître sa pathologie comme imputable à l'accident de service du 10 février 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES
03)	DOSSIER N° 2302553	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 14 mars 2023 du centre hospitalier Guillaume Régnier refusant de reconnaître sa pathologie comme imputable à l'accident de service du 13 mai 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES

11 heures 00

04)	DOSSIER N° 2302554	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 22 mars 2023 du centre hospitalier Guillaume Régnier la plaçant en congé de maladie ordinaire à compter du 20 mai 2022 et lui demandant de rembourser un trop-perçu de * euros	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES
05)	DOSSIER N° 2303791	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 23 juin 2023 par laquelle le directeur du centre hospitalier Guillaume Régnier a modifié la décision du 13 juillet 2022 lui refusant le bénéfice de la protection fonctionnelle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES
06)	DOSSIER N° 2304925	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du centre hospitalier Guillaume Régnier du 11 juillet 2023 refusant de reconnaître l'imputabilité au service de son arrêt maladie suite à son accident	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES

11 heures 00

07)	DOSSIER N° 2305974	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 4 septembre 2023 du centre hospitalier Guillaume Régnier la plaçant en congé de longue maladie du 22 mai 2022 au 21 mai 2023 inclus	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES
08)	DOSSIER N° 2305979	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 4 septembre 2023 du centre hospitalier Guillaume Régnier la plaçant en congé de longue maladie du 22 mai 2023 au 21 février 2024 inclus	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS GOSSELIN
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SOCIETE D'AVOCATS HOUDART & ASSOCIES
09)	DOSSIER N° 2202144	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision implicite du centre hospitalier Guillaume Régnier rejetant la demande tendant a mettre en place des mesures visant a garantir le respect des dispositions encadrant l'isolement et la contention	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	COMMISSION DES CITOYENS POUR LES DROITS DE L'HOMME	SOCIETE D'AVOCATS FRANCOIS JACQUOT (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER GUILLAUME REGNIER	SELARL VALADOU - JOSSELIN & ASSOCIES

11 heures 00

10)	DOSSIER N° 2301280	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du président du conseil départemental du Morbihan prolongeant son placement en disponibilité d'office pour raison de santé du 22 août 2022 au 21 février 2023 jusqu'à sa mise à la retraite pour invalidité	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	Maître DEGIOVANNI Arnaud
Défendeur	DEPARTEMENT DU MORBIHAN	WALGENWITZ AVOCATS (Cour)
11)	DOSSIER N° 2300807	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du centre hospitalier régional universitaire de Brest du 27 mai 2022 refusant de reconnaître sa pathologie comme maladie professionnelle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	Maître POTIN Roger
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST	
12)	DOSSIER N° 2301120	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande de condamner le CCAS de Sainte-Marie à l'indemniser des préjudices résultant de sa maladie professionnelle	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SKOR AVOCATS (Cour)
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE	
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DE SAINTE-MARIE	SOCIETE D'AVOCATS BRG
Intervenant	ASSOCIATION D'AIDE SOINS ET SERVICES AUX DOMICILES AU PAYS DE REDON	CABINET GERVAISE DUBOURG

11 heures 00

13)	DOSSIER N° 2205214	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision implicite de rejet, par le du président du CCAS de Bon Repos sur Blavet, de sa demande de reconnaissance de l'imputabilité au service de sa maladie, d'ordonner une expertise et de condamner le CCAS à lui verser la somme de * euros	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS LARZUL-BUFFET-LE ROUX & ASSOCIES
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BON REPOS SUR BLAVET	SOCIETE D'AVOCATS PEQUIGNOT (Cour)
14)	DOSSIER N° 2305024	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 7 juillet 2023 du président du CCAS de Bon repos sur Blavet refusant de lui octroyer un congé de longue maladie et la plaçant en disponibilité d'office pour raison de santé à demi-traitement à compter du 23 mai 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS LARZUL-BUFFET-LE ROUX & ASSOCIES
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BON REPOS SUR BLAVET	
15)	DOSSIER N° 2402757	RAPPORTEURE: Madame Véronique Doisneau-Herry
Titre de l'affaire	Demande d'annuler la décision du 19 mars 2024 du président du CCAS de Bon Repos sur Blavet lui refusant le bénéfice d'un congé longue durée	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame	SOCIETE D'AVOCATS LARZUL-BUFFET-LE ROUX & ASSOCIES
Défendeur	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BON REPOS SUR BLAVET	

11 heures 00

16)	DOSSIER N° 2206338	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 27 octobre 2022 du président de conseil d'administration du SDIS 22 abrogeant l'arrêté du 21 février 2020, suspendant l'arrêté du 25 octobre 2022 et le déchargeant de ses fonctions à compter du 30 octobre 2022	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	CABINET D'AVOCATS VIA
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES COTES D'ARMOR	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
17)	DOSSIER N° 2300495	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 9 janvier 2023 du maire de Plouha lui infligeant une exclusion temporaire de 2 ans à compter du 16 janvier 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SKOR AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PLOUHA	CABINET D'AVOCATS COUDRAY
18)	DOSSIER N° 2301303	RAPPORTEUR: Monsieur Charles Ravaut
Titre de l'affaire	Demande d'annuler l'arrêté du 9 janvier 2023 du maire de Plouha pronançant une sanction d'exclusion d'une durée de 6 mois à compter du 16 janvier 2023	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur	SKOR AVOCATS (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE PLOUHA	CABINET D'AVOCATS COUDRAY

Arrêté le 29/12/2025

Le président du tribunal